



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتارية  
ص. ب. 3243

ORGANIZATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE  
Secretariat  
B. P. 3243:

• Addis Ababa • • ادیس ابابا • •

CM/1130 (XXXVII) Rev.1

ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL DES MINISTRES  
TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE  
NAIROBI, KENYA  
15-21 JUIN 1981

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA  
CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
SUR L'ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS  
EN AFRIQUE.



CM 11.30

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA CONFERENCE  
INTERNATIONALE SUR L'ASSISTANCE AUX REFUGIES EN AFRIQUE  
ET SUR LA COOPERATION ENTRE LES NATIONS UNIES  
ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE  
(DU 9 AU 10 AVRIL 1981)

1. En application de la Résolution 37/21 de l'Assemblée Générale de l'ONU en date du 20 Novembre 1979, une réunion regroupant les représentants de l'Organisation de l'Unité Africaine et des organismes du système des Nations Unies, s'est tenue du 5 au 7 Juin 1980 à Nairobi, Kenya. Lors de cette réunion l'OUA s'est félicitée du succès enregistré, par le HCNUR, dans la mobilisation d'une assistance accrue au titre des programmes en faveur des réfugiés. Elle a toutefois exprimé sa préoccupation devant l'insuffisance des ressources financières que la Communauté Internationale accorde normalement aux réfugiés africains. Devant ce fait, l'OUA avait clairement fait savoir qu'elle prendrait l'initiative de demander la convocation d'une Conférence Internationale sur les réfugiés en Afrique.

2. Par la suite, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont, lors de leur dix-septième Session Ordinaire tenue l'année dernière à Freetown, adopté en faveur des réfugiés africains la résolution suivante :

"invitait le Secrétaire Général de l'OUA, en collaboration avec le Secrétaire Général de l'ONU et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, à entrer en contact avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales ainsi que les gouvernements des pays susceptibles d'offrir des contributions en vue d'étudier la possibilité de tenir sous les auspices de l'ONU, une conférence sur les annonces de contributions en faveur des réfugiés africains." (1)

3. L'ECOSCC s'est vivement félicité de cette résolution et l'a appuyée lors de sa réunion tenue en Juillet 1980 à Genève. Au cours de cette réunion, l'ECOSOC a demandé au Secrétaire Général de l'ONU, en collaboration avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés d'entrer en contact avec le Secrétaire Général de l'OUA pour trouver les voies et moyens appropriés de convoquer une Conférence d'annonces de contributions en faveur des réfugiés africains. (2)

---

1. CM/Res.814 (XXXV)

2. E/1980/L-54

4. Lors de sa trente-unième Session Ordinaire tenue en Octobre 1980 à Genève, le Comité Exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies, a salué l'idée de la tenue d'une Conférence Internationale pour les annonces de contributions en faveur des réfugiés en Afrique et a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils apportent le plus grand soutien possible à la Conférence.

5. D'étroites consultations ont été engagées entre l'OUA et le HCNUR comme en témoignent :

- a) La Note Verbale BPEAR/8/UNHCR-HQ/56/80 par laquelle le Secrétaire Général de l'OUA demandait au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés de "bien vouloir prendre les mesures nécessaires devant permettre la tenue de la Conférence pour les annonces de contributions dans les meilleurs délais."
- b) Un message télégraphique en date du 3 Septembre 1980 par lequel le Haut Commissaire des Nations Unies aurait en réponse à la Note Verbale susmentionnée, proposé entre autres, au Secrétaire Général de l'OUA "qu'il serait souhaitable dans un premier temps de convoquer le plus tôt possible une réunion regroupant son bureau et le cabinet du Secrétaire Général des Nations Unies en vue de mettre au point une stratégie susceptible d'assurer la tenue et la réussite de la Conférence".

6. Le Secrétaire Général de l'OUA a par la suite eu à New York, en Septembre 1980, des entretiens avec son homologue, le Secrétaire Général des Nations Unies concernant les préparatifs pour ladite Conférence. C'est ainsi qu'ils ont désigné le Secrétaire Général adjoint des Nations Unies chargé des Affaires politiques spéciales, Mr. A.B. FARAH, l'Adjoint du Haut Commissaire pour les Réfugiés, Mr. Dale de Haan et le Secrétaire Général Adjoint de l'OUA chargé des Affaires Politiques, le Dr. Peter ONU, pour constituer le Comité de coordination pour la préparation de la Conférence. Le Comité de coordination a tenu deux réunions à New York le 12 Octobre et le 2 Novembre 1980 respectivement pour discuter de la préparation de la Conférence.

7. À l'issue de ces réunions, un consensus s'était dégagé en ce qui concerne les principes, les objectifs, les structures et les modalités pratiques de l'Organisation de la Conférence sur lesquels devait être axé le programme de travail dont la préparation a été confiée au HCNUR.
8. Un groupe de travail composé de représentants de l'OUA, de l'ONU et du HCNUR a été également mis sur pied et a été invité à tenir régulièrement des réunions pour coordonner les préparatifs techniques de la Conférence. Par ailleurs, le HCNUR a été invité à assurer les services de secrétariat pour la Conférence.
9. Grâce au soutien actif du Groupe africain à New York, le Comité de coordination a réussi à faire adopter par l'Assemblée Générale la résolution 35/42 appuyant l'idée de la Conférence envisagée, du 9 au 10 Avril 1981 à Genève, au niveau ministériel et sous les auspices de l'OUA, de l'ONU et du HCNUR.
10. Sur l'insistance de l'OUA, la Conférence des Ministres des Pays Non-alignés tenue à New-Delhi, Indes, en Février 1981 a réaffirmé son soutien pour la conférence proposée dans la Déclaration adoptée.
11. Les objectifs de la Conférence ont été les suivants :
- a) Sensibiliser l'opinion publique sur la douloureuse situation et les besoins des réfugiés en Afrique ;
  - b) Solliciter des ressources supplémentaires au titre des programmes en faveur des réfugiés en Afrique ;
  - c) Aider les pays d'asile dans leurs efforts respectifs d'assumer le fardeau qui leur est imposé par la présence des réfugiés.
12. Dans le cadre de la préparation de ladite conférence, un nombre considérable de journalistes étrangers y compris des équipes de radio et de télévision ont pu en présence des représentants du HCNUR et de l'OUA, visiter des camps de réfugiés et échanger des vues avec les représentants des gouvernements des pays visités afin de pouvoir une fois de retour dans leurs pays respectifs faire rapport sur le problème des réfugiés en Afrique. Les pays visités sont les suivants : Cameroun, Somalie, Zimbabwe, Éthiopie, Soudan, Tanzanie et Angola.

13. De même des missions conjointes OUA/ONU/HCNUR ont été entreprises dans un certain nombre de pays en vue de solliciter le soutien pour la Conférence. Les pays visités ont été les suivants : Chine, Japon, URSS, USA, Canada, Mexique, Venezuela, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Bahrein, Qatar, Nigéria, Libye, Algérie et Gabon.

14. La Conférence a été tenue comme prévu, du 9 au 10 Avril 1981 à Genève, sous la présidence du Secrétaire Général de l'ONU, Dr. Kurt Waldheim, assisté du Secrétaire Général de l'OUA et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Des délégations de haut niveau de 99 pays et plus de 120 Agences bénévoles ont participé à cette conférence. Cependant, l'Union Soviétique et d'autres pays de l'Europe de l'Est ne se sont pas associés à cet effort international. La présence à la Conférence du Président de la Sierra Léone, Président en exercice de l'OUA, S.E. le Dr. Siaka Stevens, témoigne de l'importance que l'Afrique accorde au problème des réfugiés sur le continent.

15. La participation d'Israël a failli compromettre l'ouverture de la conférence. Les pays arabes ont menacé de boycotter la Conférence si Israël y participait conformément à l'un des critères de participation qui stipule que tous ceux qui contribuent aux programmes ordinaires du HCNUR pour les réfugiés africains devraient être invités. Israël participe à ce programme depuis un certain nombre d'années.

16. Les délégations arabes conduites par leur président, à savoir, la Libye, ont insisté pour que le Groupe africain fasse une déclaration pour condamner la participation d'Israël. En outre, les puissances occidentales ont clairement signifié que si Israël était exclu de la Conférence, ou si sa participation était condamnée, elles reconsidèreraient leur participation à la conférence. Aussi, face à ce dilemme, le Groupe africain a publié une déclaration dans laquelle il regrettait la participation d'Israël en ajoutant que si l'OUA avait été consultée, la participation d'Israël aurait été refusée (voir Annexe A). Fort de cette déclaration, tous les pays Arabes à l'exception de la Libye ont décidé de participer pleinement aux travaux de la conférence.

17. Hormis l'absence de l'Union Soviétique et des pays d'Europe de l'Est de même que le manque conséquent de leur contribution qui a été déploré, la contribution des Pays Arabes a été au dessous de l'attente que la solidarité arabe préconisait dans cette activité humanitaire. Nous espérons cependant toujours compter sur leur assistance.

18. Au cours des travaux, les observations suivantes ont été faites et les décisions suivantes adoptées :

- a) Les délégués ont rendu hommage à l'OUA, à l'ONU et au HCNUR pour leur excellente initiative de convoquer une conférence internationale de ce genre sur les réfugiés en Afrique et d'assurer la participation d'éminentes personnalités ;
- b) Il a été fait remarquer que cette conférence était la première de son genre, au cours de laquelle la communauté internationale a exprimé tous ses sentiments concernant la situation douloureuse des réfugiés en Afrique ;
- c) La Conférence a déploré la croissance continue du nombre des réfugiés africains et la complexité de ce problème ;
- d) La Conférence a noté avec regret le fait que les réfugiés en Afrique aient dû dans la majorité des cas fuir leurs pays d'origine respectifs et chercher asile dans les pays déjà touchés par des calamités naturelles comme la sécheresse, les inondations et les tremblements de terre, imposant ainsi des charges supplémentaires aux structures économiques déjà fragiles de ces pays ;
- e) La conférence s'est toutefois félicitée de la pratique traditionnelle des Etats africains d'accorder l'asile aux réfugiés, souvent au risque de perturber leur propre économie qui est en fait déjà paralysée par le renchérissement du prix du pétrole, par l'inflation mondiale, les pénuries alimentaires et le fléchissement du prix de leurs rares exportations. A cet égard, la Conférence a déclaré que ces pays d'asiles sont les pays donateurs les plus sûrs, en particulier dans les toutes premières phases de la situation des réfugiés ;

- f) La Conférence a pris acte de l'importance que revêt l'assistance d'urgence aux réfugiés ; elle a toutefois reconnu comme étant tout aussi importants les efforts que nous déployons en vue de dégager des solutions durables au problème des réfugiés en cherchant les moyens nécessaires pour assurer leur rapatriement ou en cas d'impossibilité assurer leur intégration au sein des collectivités d'accueil et pour leur permettre de se suffire à eux-mêmes ;  
(Annexe B, p.1) ;
- g) La Conférence a reconnu que l'assistance que la Communauté Internationale accordait aux réfugiés africains soit 22\$ des E.U. par réfugié africain contre 50\$ accordé à son homologue hors d'Afrique est en fait injuste et n'est pas à la mesure de la grave situation des réfugiés africains ;
- h) La Conférence a estimé que nous perdons de vue le problème des réfugiés africains lorsque nous envisageons d'accorder uniquement notre assistance aux réfugiés sans prêter attention, ne serait qu'un moment, aux forces qui, dans toutes leurs formes conspirent pour créer des réfugiés. A cet égard, la Conférence a estimé qu'en plus des calamités naturelles, toutes les situations de réfugiés en Afrique sont intimement liées aux cas de violations des droits de l'homme et du peuple. La Conférence a toutefois décidé de ne pas discuter des causes profondes du problème des réfugiés quelles qu'elles soient, étant donné qu'il ne s'agissait pas là d'un des objectifs de la Conférence. Il a été par ailleurs convenu qu'il conviendrait cependant de garder à l'esprit ces causes profondes au cours des travaux de la Conférence ;
- i) La Conférence a salué l'esprit de coopération qui existe entre l'OUA et le HCNUR tel qu'illustré par les réalisations des deux organisations dans le domaine des services en faveur des réfugiés, en particulier au cours de ces dernières années. A cet égard, les participants ont évoqué la Conférence d'Arusha sur les Réfugiés de Mai 1979 et la CIARA elle-même ;

- j) La Conférence a toutefois reconnu que le problème des réfugiés africains a empiré et dépassé les proportions raisonnables, en particulier au cours de ces deux dernières années et ne peut plus être considéré comme un problème exclusivement africain. En conséquence, les participants ont déclaré qu'il était moralement du devoir de l'humanité tout entière d'apporter son appui moral et matériel aux réfugiés jusqu'à ce que l'on trouve une solution durable à ce douloureux problème ;
- k) La Conférence a également reconnu qu'étant donné que la situation déplorable des réfugiés en Afrique risque de durer pendant quelque temps encore, la CIARA n'était pas une fin en soi mais plutôt la phase initiale d'une opération à long terme au cours de laquelle des missions d'enquête devront être organisées, des activités de collecte de données et d'informations exactes entreprises et des études de faisabilité et autres menées en vue de définir les priorités et de formuler des projets dont l'impact sur la situation des réfugiés africains contribuera probablement à la recherche de solutions plus durables. (Annexe B, p.2).
- l) La Conférence a salué l'initiative du Président des Etats-Unis d'Amérique, Ronald Reagan, de proclamer le 9 Avril de chaque année "Journée de Secours en faveur des Réfugiés Africains" et d'inviter tous les Américains à s'informer davantage sur la douloureuse situation des réfugiés en Afrique ;
- m) La Conférence a exprimé sa compassion pour les réfugiés et les gouvernements africains. A cet égard et dans le cadre général de ses objectifs initiaux énoncés plus haut la Conférence a annoncé des contributions d'un montant total de 560 millions de \$ des E.U. ventilées comme suit :



CONTRIBUTIONS TOTALES

annoncées à la

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ASSISTANCE AUX REFUGIES EN AFRIQUE

<u>PAYS DONATEURS</u>	<u>\$ des E.U.</u>
Algérie	300.000
Argentine	500.000
Australie	11.627.906
Belgique	2.492.754
Canada	18.823.529
Chine	1.000.000
Chypre	3.000
Danemark	9.090.909
Egypte	1.000.000
Finlande	2.962.963
France	2.474.747
République Fédérale de l'Allemagne	34.523.809
Ghana	50.000
Islande	10.000
Inde	10.000
Indonésie	20.000
Italie	17.000.000
Japon	33.000.000
Corée	20.000
Lesotho	2.597
Luxembourg	17.390
Malawi	5.882
Malaisie	30.000
Hollande	9.698.276
Nouvelle Zélande	186.916
Nigéria	3.000.000
Norvège	3.000.000
Pakistan	44.000
Philippines	10.000
Arabie Saoudite	30.000.000
Sierra Léone	100.000
Singapore	10.000
Espagne	1.000.000
Suède	6.493.509
Suisse	2.356.020
Syrie *	10.000

PAYS DONATEURS

\$ des E.U.

Tanzanie	12.500
Thaïlande	10.000
Trinitad et Tobago	2.003
Tunisie	15.000
Emirats Unis Arabes	2.000.000
Haute-Volta *	4.032
Royaume-Uni	13.863.636
Etats Unis d'Amérique	285.000.000
Yugoslavie	78.125
Communauté Economique Européenne	68.000.000

\$EU 559.859.583

- a) Les participants se sont félicités du succès de la CIARA qui s'est tenue après moins d'une année de préparation et d'efforts conjoints de l'OUA et du système des Nations Unies, ils sont par ailleurs convenus de considérer les résultats de la Conférence Internationale sur l'Assistance aux réfugiés en Afrique comme une preuve de ce qui peut être réalisé lorsque diverses organisations et agences internationales dans l'esprit de la solidarité internationale, mettent en commun leurs ressources pour la cause de l'humanité tout entière.

19. Il convient d'indiquer ici que la somme annoncée à l'issue de la Conférence Internationale sur l'Assistance aux Réfugiés en Afrique et destinée à couvrir la première phase des projets en faveur des réfugiés, déjà soumis par les Etats membres de l'OUA, est supérieure de 60 millions de \$ des EU à la modeste somme de 500 millions de dollars fixée comme objectif de la Conférence. Il reste à voir à présent comment tous les gouvernements et toutes les organisations concernés utiliseront ces contributions en faveur des réfugiés en Afrique car la façon dont nous utiliserons ces contributions déterminera la réponse de la Communauté internationale à nos futurs appels à une assistance accrue aux réfugiés en Afrique.

20. En ce qui concerne l'OUA, la récente Conférence Internationale sur l'Assistance aux Réfugiés en Afrique doit être considérée et appréciée comme

\* Les contributions de ces pays n'ont été annoncées qu'après la fin des travaux de la Conférence.

une preuve éclatante de l'esprit de coopération qui existe entre l'OUA et les institutions de l'ONU, en particulier le HCNUR, dans le domaine des activités fournies en faveur des réfugiés. C'est pourquoi l'OUA s'engage à déployer les plus grands efforts pour poursuivre cette coopération avec le système des Nations Unies et à renforcer ses programmes en faveur des réfugiés en Afrique. Cependant, par suite de l'urgence, de l'ampleur et de la complexité de la situation des réfugiés africains, il est impératif que les institutions des Nations Unies qui n'ont jusqu'ici joué aucun rôle dans la recherche d'une solution à la situation des réfugiés en Afrique, envisagent de participer aux efforts communs visant à résoudre le problème de ces réfugiés. A cet égard, l'OUA voudrait à la suite du succès de la CIARA, officiellement proposer la convocation dans les meilleurs délais d'une réunion inter-institutions sous les auspices du système des Nations Unies, afin de coordonner les activités de ces diverses institutions et d'examiner leurs rôles, leurs politiques et leurs programmes en faveur des réfugiés en Afrique.

21. L'OUA s'engage par ailleurs à poursuivre avec détermination ses efforts visant à l'élimination des causes du mouvement des réfugiés sur le continent, en accordant la priorité à l'adoption de mesures de réconciliation devant permettre aux Etats voisins en conflit de résoudre pacifiquement dans l'esprit de l'Unité Africaine et de la solidarité internationale, les différends qui les opposent. Elle s'engage en outre, à prendre les mesures nécessaires et à prodiguer des conseils sur toutes les questions concernant les moyens de contrôler et même de redresser la situation actuelle des réfugiés ; à mener des études sur les causes profondes de recherche d'asile en Afrique, la diffusion de l'information sur la situation et les problèmes des réfugiés dans les pays africains, les questions concernant les droits de l'homme et la diffusion des lois concernant les réfugiés ainsi que les législations sur les droits de l'homme, etc. Les efforts qu'elle s'engage à déployer doivent tous viser la fourniture de l'assistance aux réfugiés tout en essayant de mettre fin aux conditions qui provoquent les situations de réfugiés en Afrique.

Le Groupe Africain saisit cette occasion pour réaffirmer son engagement total et son soutien inconditionnel aux nobles objectifs de la solidarité et de la coopération Afro-Arabe.

En conclusion de cette brève déclaration, le Groupe africain exprime l'espoir que la Communauté Internationale fera tout son possible pour soutenir pleinement les buts et objectifs de la Conférence en y apportant une contribution généreuse.

ALLOCUTION PRONONCEE PAR S. E. M. OMER BIRIDO, PRESIDENT DU GROUPE AFRICAIN  
A GENÈVE, A L'OCCASION DE LA TENUE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'AIDE  
AUX REFUGIES EN AFRIQUE (LES 9 ET 10 AVRIL 1981)

M. Le Président,

A ma qualité de président du Groupe Africain à Genève, et au nom de mon pays qui préside le Comité des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés, je voudrais exprimer ma profonde appréciation pour le soutien chaleureux et la compréhension manifestée à l'égard du problème des réfugiés africains.

Il me plaît de souligner que depuis le moment où l'Afrique a lancé l'idée de cette conférence en vue d'attirer l'attention sur les souffrances désespérées des Réfugiés Africains et la nécessité urgente de mobiliser des ressources supplémentaires afin de leur apporter une assistance régulière, nous avons reçu la plus grande coopération de tous les groupes régionaux représentés à cette Conférence ainsi que des organisations et institutions internationales.

Pour l'Organisation de cette Conférence, l'OUA a étroitement travaillé avec les deux autres organisations qui ont accepté de parrainer cette Conférence, à savoir l'honorable Secrétaire Général des Nations Unies et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Groupe africain leur exprime leur profonde gratitude.

Il est regrettable qu'au cours des dernières phases de la Conférence, une invitation ait été adressée à Israël pour participer à la Conférence

Le Groupe africain s'oppose fermement par principe à l'invitation adressée à Israël. Si l'OUA avait été consulté, Israël ne serait certainement pas invité... compte tenu de ses responsabilités dans la création du problème des Réfugiés ainsi que de sa collaboration étroite avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

ALLOCUTION DE M. L'AMBASSADEUR OMÉR Y BIRIDO, PRÉSIDENT  
DU GROUPE AFRICAÏN A GENEVE, A L'OCCASION DE LA TENUE DE  
LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE D'ASSISTANCE AUX REFUGIES

AFRICAINS - 9 - 10 AVRIL 1981

Monsieur le Président,

Dans votre discours d'ouverture vous avez souligné une idée qui devrait être à la base de notre pensée; vous avez à cette occasion déclaré, je cite :

"Nous devons voir le problème des réfugiés africains sous un angle global, et accorder évidemment la priorité à la satisfaction des besoins les plus immédiats des réfugiés. Mais au-delà des besoins alimentaires, médicaux et d'abri, il demeure important de donner à ces réfugiés les conditions essentielles requises pour survivre. Il convient en outre d'élaborer des programmes de réinstallation pour les réfugiés ou pour des personnes qui reviennent dans leur pays, faute de quoi, le problème des réfugiés ne sera jamais résolu". Fin de citation.

Si l'on essaie de traduire ceci en action concrète, je pense alors, sans mettre en cause la compétence du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et les responsabilités des organismes législatifs pertinents des Nations Unies, la Conférence devrait sérieusement examiner les points suivants :

- a) Le HCR dont l'action a toujours été et continue d'être vantée, est l'organisme qui assume la responsabilité principale de la protection et de l'assistance aux réfugiés. Il conviendrait donc que le HCR maintienne une relation étroite avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations œuvrant dans le domaine du développement de façon à ce que l'assistance à moyen et à long terme aux réfugiés ne soit pas conçue sur une base ad hoc ou séparée des programmes de développement en cours.
- b) Il s'avère donc nécessaire que tous les organismes des Nations Unies exécutent les politiques et programmes définis par leurs institutions et qu'ils apportent leur assistance aux réfugiés dans les pays africains. Il est évident que la coordination de ces politiques et programmes requière une attention sérieuse.

- c) Nous proposons que les organisations qui parrainent cette conférence prennent les dispositions nécessaires ainsi que les arrangements appropriés en vue de fournir les fonds extrabudgétaires mis à leur disposition par les donateurs pour la tenue de cette conférence d'aide aux réfugiés en Afrique.

Au cours de cette réunion, il a été maintes fois déclaré que cette conférence n'était pas une fin en soi parce que les sérieux problèmes des réfugiés en Afrique continueront encore à se poser pendant un certain temps. C'est pourquoi nous devons voir cette conférence comme les étapes premières d'activités à long terme. Il est essentiel comme activités de suivi de cette conférence de définir les priorités et de formuler des projets dont l'incidence sur les réfugiés peut mener à des solutions durables du problème, notamment par l'envoi de missions d'enquête, et le rassemblement de données relatives à cette population déplacée. En outre, l'impact de ces activités devrait faire l'objet d'un réexamen continu au niveau international, y compris la possibilité de tenir dans l'avenir une autre conférence internationale.

En ce qui concerne l'efficacité de nos programmes d'assistance et compte tenu de l'urgence, de l'ampleur, et de la complexité du problème des réfugiés en Afrique, nous pensons qu'il conviendrait que toutes les organisations internationales bénévoles réexaminent les possibilités de renforcer et d'harmoniser leurs activités afin que celles-ci profitent au maximum aux réfugiés.

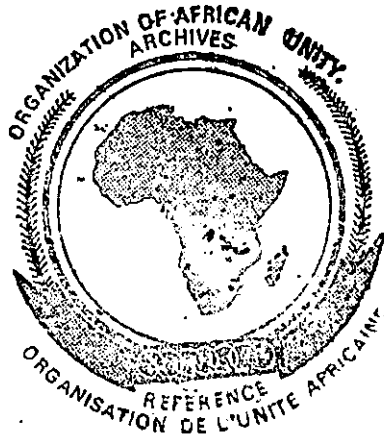
En ce qui concerne la protection des réfugiés, nous pensons que cette conférence devrait inviter tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions internationales sur les réfugiés, notamment à la Convention de Genève de 1949, à la Convention des Nations Unies de 1951 sur les problèmes des réfugiés et au Protocole de 1967 y afférent.

En fin, Monsieur le Président, il nous faut examiner les voies et moyens de nous convaincre qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Notre action en faveur des réfugiés revêt un caractère curatif; l'approche préventive consisterait à ne pas faire de ce problème une situation sociale africaine permanente. C'est pourquoi le droit d'asile en Afrique devrait faire l'objet d'un travail de recherche et d'étude en vue de mettre fin à la situation actuelle même s'il n'est pas actuellement possible de renverser la tendance.

Monsieur le Président,

Je voudrais encore une fois renouveler les remerciements et la satisfaction du Groupe Africain pour le travail admirable que vous et vos collègues avez accompli depuis l'adoption de la résolution sur la conférence par l'Assemblée Générale en novembre dernier. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants à vous et à tous les délégués. Les résultats de la conférence ont été extrêmement encourageants et nous demeurons profondément reconnaissants pour ce soutien et cette solidarité.

Je vous remercie Monsieur le Président.





AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1981-06-21

# Report of the Secretary-General on the International Conference on Assistance to Refugees in Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10161>

*Downloaded from African Union Common Repository*